

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 24 mars 2022 à 19 heures 00 en salle *Alphonse HAAG* à SCHERWILLER

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 mars 2022
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 50

Sont présents : 25 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)

a) 23 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

Luc ADONETH - Charles ANDREA (*pouvoir de Claude RISCH*) - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Yves DUSSOURD - Éric FREYBURGER - Robert ENGEL (*pouvoir de Tania SCHEUER*) - Thomas GOETTELMMANN (*pouvoir de Marie-Odile UHLERICH*) - Catherine GREIGERT - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Mathieu LAUFFENBURGER - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT (*pouvoir de Jean-Luc FRÉCHARD*) - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoirs de Christophe KNOBLOCH et de Sébastien SCHWOERER*) - Claude SCHALLER - Philippe SCHEIBLING - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT (*pouvoir d'Yvette WALSPURGER*)

b) 2 délégués suppléants avec droit de vote

Bertrand GAUDIN - Vincent GRISS

Sont absents excusés (21) : (8 ont donné pouvoir à 7 membres présents)

Patrick BUHL - Denis DIGEL - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD (*pouvoir donné à Denis PETIT*) - Noëllie HESTIN (*pouvoir donné à Thomas GOETTELMMANN*) - Nadège HORNBECK - Serge JANUS - Pascal JEHL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Christian MEMHELD - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*) - Nathalie ROUSSEL - Tania SCHEUER (*pouvoir donné à Robert ENGEL*) - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Sébastien SCHWOERER (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Marie-Odile UHLERICH - Yvette WALSPURGER (*pouvoir donné à Bernard SCHMITT*) - Philippe WOTLING

Sont absents (6) :

Emmanuel ESCHRICH - Sylvie HIRTZ - Alex JEHL - Régine ORSATI - Michel WIRA - Jean-Michel VOEGELI

Assistent également à la séance :

Un représentant la Communauté de communes du canton d'ERSTEIN : Jean-Pierre ISSENHUTH,
Des agents de la communauté de communes de SÉLESTAT : Josiane DOLL et Philippe STEEGER
Des agents du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion à SCHERWILLER. Il constate la présence de 25 délégués présents avec lui (23 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum réduit applicable jusqu'au 30 juin 2022 est atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte sept points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Mutualisation des services avec la communauté de communes de SÉLESTAT
3. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2021
4. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 et affectation des résultats
5. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022
6. Mobilité : Édition 2022 du défi « *J'y vais !* »
7. Habitat et aménagement du territoire : convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Le Président
du PETR


Patrick BARBIER

Le Secrétaire
de séance


Bernard SCHMITT

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

Délibération n° 2022-II-1 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la présente séance, M. BARBIER propose la candidature d'un élu de la communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

désigne M. Bernard SCHMITT comme secrétaire de séance.

Affiché au siège du syndicat mixte le **6 avril 2022**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **6 avril 2022**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Patrick BARBIER